

Aide à la Prescription

MEDICAL
MATÉRIEL MÉDICAL  BY MEDICSUPPLY
ORTHO

**NOTRE OFFRE GLOBALE
AU SERVICE DE LA SANTÉ**

APNÉE DU SOMMEIL

ORTHOPÉDIE

LOCATION & VENTE
DISPOSITIFS MÉDICAUX
& CONFORT



MAINTIEN À DOMICILE



OXYGÉNOTHÉRAPIE
& RESPIRATOIRE



HANDICAP



SAV

Les Mentions Importantes pour la prescription médicale : vente et location de matériel médical .



LES REGLES DE PRESCRIPTION DES DISPOSITIFS MEDICAUX

(d'après l'article R161-45 du code de la sécurité sociale & les nouvelles modalités de prescription publiées au J.O. du 07 Juillet 2012)

Les professionnels de santé autorisés à prescrire des dispositifs médicaux sont :

- Les médecins
- Les masseurs-kinésithérapeutes pour certains produits visés par arrêté
- Les infirmiers pour certains produits visés par arrêté

Éléments à faire figurer obligatoirement par le Prescripteur.

Afin d'obtenir sa prise en charge par l'assurance maladie, chaque ordonnance doit comporter :

- L'identification complète du prescripteur (nom, adresse, numéro d'identification, etc)
- Les nom et prénom(s) du bénéficiaire du produit
- La référence permettant son rapprochement avec la feuille de soins (numéro de sécurité sociale du patient ...)
- La date à laquelle elle est rédigée
- Doit être conforme aux conditions particulières de prescription inscrites dans la LPP
- Les conditions particulières d'utilisation du produit auxquelles est subordonnée son inscription à la LPP, le cas échéant, le poids et l'âge du bénéficiaire du produit
- La désignation du produit permettant son rattachement précis à la LPP
- Si nécessaire, la mention NR si le dispositif est non remboursable
- La signature du prescripteur

Les ordonnances présentées dans ce guide ne sont pas contractuelles, elles vous guideront lors de votre acte de délivrance de prescription.

Ce guide s'appuie sur la documentation de la HAS et du CERAH, ainsi que les arrêtés du J.O. concernant la prescription des dispositifs médicaux.

Pour tout complément d'information, quant à la rédaction de l'ordonnance, ou encore l'utilisation d'un matériel médical, n'hésitez pas à contacter l'un de nos 300 magasins de proximité.

SOMMAIRE

Aide à la Prescription

P02-P06

Équipement



P07-P14

Prévention d'escarres



P15-P21

Mobilité



P22-P25

Handicap



P26-P27

Incontinence



P28-P29

Plaies



P30-P35

Soins à domicile



P36-P37

Nutrition



MEDIC ALLIANCE
RESEAU NATIONAL



Achat



Location

Focus sur Lits médicalisés



Les lits médicaux et accessoires doivent respecter les exigences de la norme NF EN 1970 relative aux lits réglables pour les personnes handicapées, et son amendement (NF EN 1970/A1) selon l'arrêté du 4 novembre 2009.

Les lits doivent disposer d'au moins deux fonctions électriques (hauteur variable et relève-buste).

Les lits dépourvus de la fonction décline et disposant d'une fonction proclive combinée à une articulation du sommier permettant une position fauteuil sont pris en charge.

Les commandes électriques des lits médicaux doivent être conformes aux normes de sécurité (IP 66, IP 54).

Lits médicaux pour personne de + 135 kg :

La charge de fonctionnement en sécurité doit respecter une charge limite minimale de 200 kg.

Les lits médicaux à un seul sommier et de largeur minimale de 110 cm sont pris en charge.

Lits médicaux pour enfants :

Les lits médicaux pour enfants doivent disposer d'au moins 3 fonctions électriques.

La charge de fonctionnement en sécurité doit respecter une charge limite minimale de 80 kg.

La partie supérieure au centre de l'axe de symétrie du sommier à plat doit descendre à une hauteur de 300 mm. Les dimensions du sommier doivent être de largeur 70 à 80 cm et de longueur 160 à 170 cm.

Les barrières sont pleine longueur, à barreaux (espaces libres de 60 à 75 cm) ou pleines et transparentes.

Tous les lits médicaux mis sur le marché depuis avril 2013 doivent être conformes aux exigences particulières de sécurité de base et de performances essentielles prévues par la norme NF EN 60601-2-52 : juin 2010.

Les lits médicaux pour adultes équipés de barrières, qu'elles soient ou non qualifiées d'accessoires de dispositifs médicaux, destinées à équiper des lits médicaux pour adultes, doivent respecter les dispositions du paragraphe 201.9.1.101 de la norme NF EN 60601-2-52 pour pouvoir être mis sur le marché, distribués, ou importés d'un Etat membre ou d'un Etat tiers, à compter du 1er juin 2012.

Avant cette date les lits médicaux équipés de barrières distribués doivent au moins être conformes aux exigences de la norme EN 1970 (A1).

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la délivrance d'un lit médicalisé électrique en location et de ses accessoires :

hebdomadaire pour une durée de .. semaines avec :

- Barrières pliantes
- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle

Forfait de livraison du lit et de ses accessoires.

Les barrières si elles sont nécessaires peuvent être prises en charge séparément.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

HR



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la délivrance d'un lit médicalisé électrique à l'achat et de ses accessoires :

- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle
- 2 barrières

Renouvellement tous les 5 ans.

Les barrières si elles sont nécessaires peuvent être prises en charge séparément.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

HR

Lits médicaux et accessoires standards



- Dim : 200 x 90 cm
- Hauteur variable de 33 à 83 cm
- Relève buste électrique
- Relève-jambes manuel à crémaillères
- Télécommande à fil



*Pour les patients ayant perdu leur autonomie motrice
(aiguë et transitoire ou définitive)*

*L'achat doit être privilégié pour les patients ayant
un déficit fonctionnel non régressif
pour une utilisation à longue durée*

*La location est envisagée pour les pathologies régressives,
aiguës transitoires ou en phase terminale*

Lits médicaux type Alzheimer



- Lit surbaissé pour éviter les chutes
- Dim : 208 x 90 cm
- 3 fonctions électriques (hauteur variable, relève-buste, plicature des genoux), avec proclive permettant la position fauteuil
- Relève-jambes manuel



*Patients désorientés ou confus atteints
par la maladie d'Alzheimer
Alité une grande partie de la journée
Poids patient jusqu'à 145 kg*



La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la délivrance d'un lit médicalisé électrique surbaissé de type Alzheimer en location hebdomadaire pour une durée de semaines et de ses accessoires :

- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle

Forfait de livraison du lit et de ses accessoires.

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la délivrance d'un lit médicalisé électrique surbaissé de type Alzheimer à l'achat et de ses accessoires :

- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle

Renouvellement tous les 5 ans.

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmedont le poids est > 135 kg
nécessite : la **délivrance d'un lit médicalisé 120 (type lit Fortissimo, lit XXL, lit Atlas ou lit Octave) en location hebdomadaire** pour une durée de semaines et de ses accessoires :

- Barrières pliantes
- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle

Forfait de livraison du lit et de ses accessoires.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

HR



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmedont le poids est > 135 kg
nécessite : la **délivrance d'un lit médicalisé 120 (type lit Fortissimo, lit XXL, lit Atlas ou lit Octave) à l'achat et de ses accessoires :**

- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- 2 barrières destinées aux patients de plus 135 kg

Renouvellement tous les 5 ans.

Les barrières si elles sont nécessaires peuvent être prises en charge séparément.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

HR

Lits médicaux et accessoires pour patients de plus de 135 kg

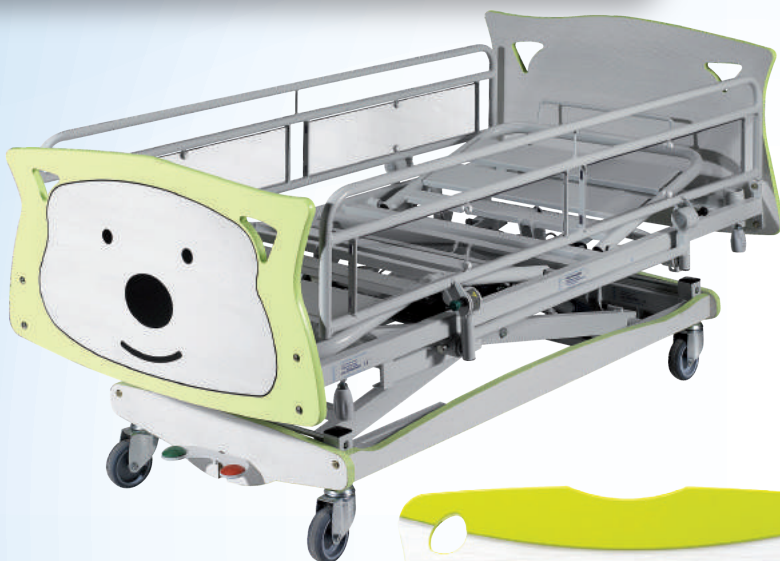


Patients de plus de 135 kg ayant perdu leur autonomie motrice



- Dim : 211 x 120 cm
- Charge de sécurité de 400 kg
- Disponible en 4 largeurs
- Hauteur variable électrique, relève-jambes électrique à plicature
- 2 supports potence ou porte-sérum

Lits médicaux et accessoires pour enfants



- Dim : 160 x 80 cm
- Hauteur variable : 29,5 à 90 cm
- Dossierets Mistigri et un habillage (options)
- Version de base : dossierets Bambino, sans habillage

Enfants de 3 à 12 ans n'ayant pas leur autonomie motrice. La perte d'autonomie peut être aiguë et transitoire ou définitive



La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de l'enfant..... agé deans, de taille < 146 cm nécessite : la délivrance d'un lit médicalisé électrique en location hebdomadaire pour une durée de semaines et de ses accessoires :

- Barrières pliantes
- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle

Forfait de livraison du lit et de ses accessoires.

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de l'enfant..... agé deans, de taille < 146 cm nécessite : la délivrance d'un lit médicalisé électrique à l'achat et de ses accessoires :

- Potence
- Support pour bassin
- Porte-urinal

Ainsi que l'achat des accessoires suivants :

- Matelas simple
- Système de décharges et/ou de positionnement
- Alèse imperméable réutilisable
- Cerceau tout modèle
- 2 barrières

Renouvellement tous les 5 ans.

Les barrières si elles sont nécessaires peuvent être prises en charge séparément.

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

Aide à la prévention d'escarres

ÉCHELLE DE NORTON

- Particulièrement adaptée aux sujets âgés (+ de 65 ans)
- Rapide et simple à utiliser
- Plus le score est bas, plus le risque d'escarre est élevé

CONDITION PHYSIQUE

- Mauvaise 1
- Pauvre 2
- Moyenne 3
- Bonne 4

MOBILITÉ

- Immobile 1
- Très limité 2
- Peu limité 3
- Complète 4

CONDITION MENTALE

- Stuporeux 1
- Confus 2
- Apathique 3
- Alerte 4

INCONTINENCE

- Fécale et urinaire 1
- Urinaire 2
- Occasionnelle 3
- Continent 4

ACTIVITÉ

- Couché 1
- Fauteuil 2
- Marche aidée 3
- Ambulant 4

TOTAL

ÉCHELLE DE BRADEN

- Adaptée à toutes les situations
- Rapide et simple à utiliser
- Plus le score est bas, plus le risque d'escarre est élevé

PERCEPTION SENSORIELLE

- Complètement limitée 1
- Très limitée 2
- Légèrement diminuée 3
- Aucune diminution 4

MOBILITÉ

- Complètement immobile 1
- Très limitée 2
- Légèrement limitée 3
- Aucune limitation 4

HUMIDITÉ

- Constamment mouillé 1
- Humide 2
- Humidité occasionnelle 3
- Rarement humide 4

NUTRITION

- Très pauvre 1
- Probablement inadéquate 2
- Adéquate 3
- Excellente 4

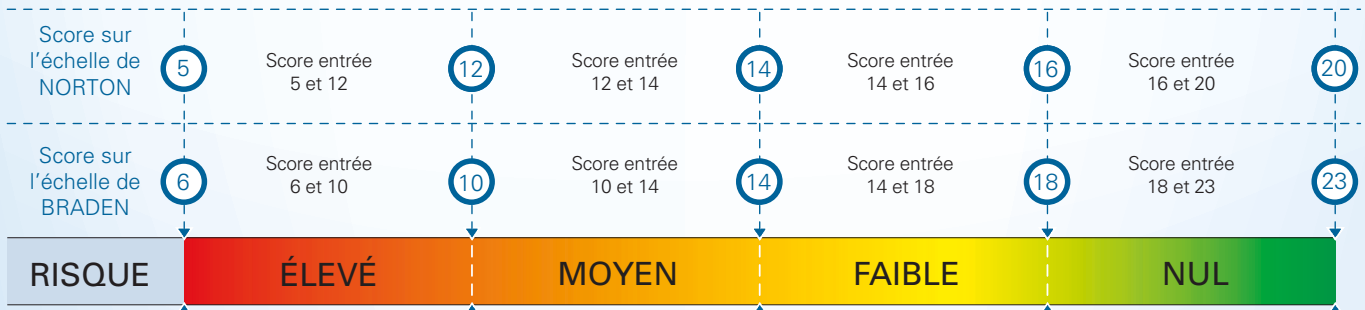
ACTIVITÉ

- Alité 1
- Au fauteuil 2
- Marche occasionnellement 3
- Marche fréquemment 4

FRICION CISAILEMENT

- Problème présent 1
- Problème potentiel 2
- Aucun problème 3

TOTAL

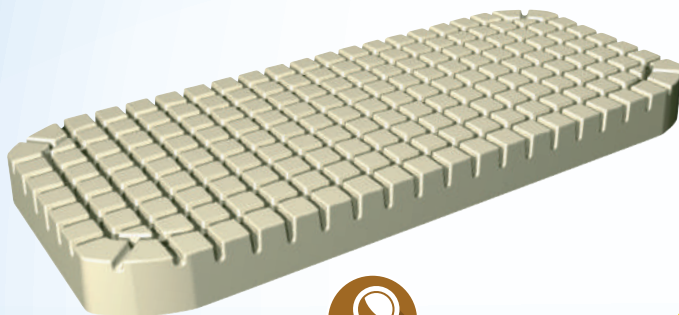


- Pas de facteur d'altération de l'état de l'état général, situation d'alitement de quelques jours, patient se mobilise seul sans problème. Évalué en dessous des seuils de risque des échelles validées.
- Patient alité de 10 à 15 heures, qui se mobilise seul avec difficultés, sans trouble neurologique important, sans artériopathie, état général bon à moyen.
- Patient levé dans la journée, alité plus de 15 heures.
- Patient non levé dans la journée, état général mauvais et/ou ayant une artériopathie et/ou un trouble neurologique sévère récent.

Matelas de prévention d'escarres de catégorie 1



*Risque d'escarres faible à moyen
Allitement de 10 à 15 heures sur la journée
Sans trouble neurologique important, sans artériopathie,
qui se mobilise seul avec difficulté*



CAT
1

CLASSE
1a

• Composition : Type gaufrier, en mousse haute résilience 40 kg/m³



CAT
1

CLASSE
1b

• Surmatelas à air motorisé avec son unité de contrôle technologie

La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTIION EXONÉRANTE)

M/Mmeprésente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée)

OU

est atteint(e) de lésions médullaires.

Son état de santé nécessite la **délivrance d'un matelas gaufrier classe 1A** (nom de marque + nom produit - facultatif)

Renouvellement tous les 1 an

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue (MALADIES INTERCURRENTES)



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTIION EXONÉRANTE)

M/Mmeprésente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée)

OU

est atteint(e) de lésions médullaires.

Son état de santé nécessite la **location d'un surmatelas pneumatique et de son compresseur classe 1B** (nom de marque + nom produit - facultatif)

Ou l'**achat d'un surmatelas à air motorisé classe 1B associé à son unité de contrôle** (nom de marque + nom produit - facultatif) et de son **support mousse**.

Renouvellement tous les 1 an

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

M/Mmea un antécédent d'escarre et présente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée). Son état de santé nécessite la **délivrance d'un matelas en mousse viscoélastique classe 2**

(nom de marque + nom produit - facultatif)

Renouvellement tous les 3 ans

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



Matelas de prévention d'escarres de catégorie 2

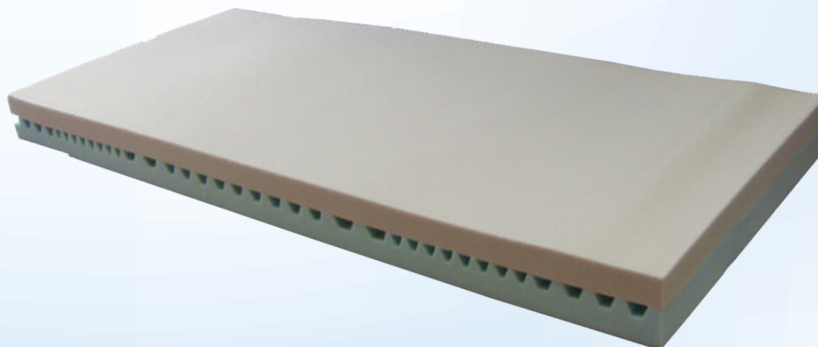
*Risque d'escarres moyen à élevé et ayant un antécédent d'escarre
Allitement plus de 15 heures dans la journée*



CAT 2 CLASSE 2

- Partie sup. mousse viscoélastique mémoire de forme 80 kg/m³
- Partie inf. mousse haute résilience 40 kg/m³

*Risque d'escarres moyen à élevé
Allitement plus de 15 heures dans la journée*



Matelas de prévention d'escarres de catégorie 2



*Risque d'escarres élevé
Alitement plus de 15 heures dans la journée
Suites opératoires prolongées en orthopédie
Perte d'autonomie*



CAT 2 CLASSE 2

- Composition : Mousse extra tendre, très haute élasticité
- Densité : Partie sup. mousse haute résilience 43 kg/m³
Partie inf. mousse haute résilience 35 kg/m³

*Risque d'escarres élevé
Alitement plus de 15 heures dans la journée
Aide au traitement des escarres de stade 1 à 4*



CAT 2 CLASSE 1b

- Composition : Air dynamique avec 18 cellules et 3 modes (dynamique alterné 1 cellule sur 2, statique basse pression ou soins)
- Hauteur d'air thérapeutique 12 cm
- Base en mousse polyéther 18kg/m³

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

M/Mmea un antécédent d'escarre et présente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée). Son état de santé nécessite la **délivrance d'un matelas en mousse multistratée classe 2 ou classe 3** (selon version)

(nom de marque + nom produit - facultatif)

Renouvellement tous les 5 ans

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

M/Mmeprésente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée). Son état de santé nécessite : la **location d'un compresseur pour surmatelas à air dynamique** pour une durée de semaines.

Ainsi que l'**achat d'un support de plus de 5 cm pour supporter le surmatelas à air dynamique.**

Renouvellement tous les 5 ans

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé M/Mme nécessite la délivrance d'un coussin de série de positionnement, standard des hanches et des genoux, pour patients polyhandicapés (un dispositif max) :

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé M/Mme nécessite la délivrance d'un coussin de série de positionnement, standard des hanches et des genoux, pour patients polyhandicapés (un dispositif max) :

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



Aide technique à la posture allongée

Pour patients polyhandicapés en position allongée



- Positionnement des hanches et des genoux pour patients polyhandicapés en position allongée



Coussins modulaires

Patients avec déformations orthopédiques asymétriques ou symétriques en abduction bilatéral de hanche



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé M/Mme nécessite la délivrance d'un coussin de série de positionnement, modulaire des hanches et des genoux, pour patients polyhandicapés, base (un dispositif max) :

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé M/Mme nécessite la délivrance d'un ou plusieurs coussins de série de positionnement, modulaire des hanches et des genoux pour patients polyhandicapés, plot(s) (4 plots max) :

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



- Coussins modulaires : Base
- Limite les phénomènes de friction au niveau des genoux et des mollets, protège les malléoles, ou permet de créer une décharge talonnière, ou aide au calage du patient, en position de décubitus latéral



- Coussins modulaires : Plots
- Maintient et cale confortablement la tête du patient lors du positionnement en décubitus latéral

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

M/Mmeprésente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée)

OU

est atteint(e) de lésions médullaires.

Son état de santé nécessite **la délivrance d'un coussin en mousse et gel classe 1B** (nom de marque + nom produit - facultatif)

Renouvellement tous les 2 ans

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

HR



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

M/Mmeest assis(e) en fauteuil pendant plus de 10 h par jour

OU

a un antécédent d'escarre et présente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée).

Son état nécessite **la délivrance d'un coussin en mousse viscoélastique classe 2**,(nom de marque + nom produit - facultatif)

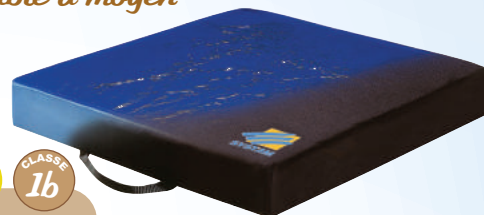
Renouvellement tous les 3 ans

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

HR

Aide technique à la posture allongée

Risque d'escarres faible à moyen



CAT 1

CLASSE 1b

- Composition : Gel viscoélastique et mousse Haute résilience 40 kg/m³

Risque d'escarres moyen à élevé Sans asymétrie d'appui, sans risque de glissé avant



CAT 2

CLASSE 2

- Composition : Mousse viscoélastique 80 kg/m³

Risque d'escarres moyen à élevé Personne ayant tendance à glisser vers l'avant ou latéralement



CAT 2

CLASSE 2

- Composition : Mousse viscoélastique 80 kg/m³
- Insert en mousse haute résilience

Coussins de prévention d'escarres de catégorie 3



Risque d'escarres élevé à très élevé

Cat.3A : Sans asymétrie d'appui, sans trouble de la stabilité

Cat.3B : Avec asymétrie d'appui, avec trouble de la stabilité



CAT 3a CAT 3b CLASSE 2

- Catégorie 3A : Mono-compartment à air non motorisé
- Catégorie 3B : Multi-compartment à air non motorisé
- Composition : Cellules pneumatiques réglables et individuellement déformables non motorisées
- Livré avec système de gonflage avec manomètre et protection intégrale anti-transpirante

Risque d'escarres élevé et/ou ischiatique, avec trouble de la stabilité



CAT 3b CLASSE 2

- Composition : Cellules pneumatiques double compartiments
- Avec dispositif de gonflage
- Option confort disponible

La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

M/Mmeest assis(e) en fauteuil pendant plus de 10 h par jour

OU

a un antécédent d'escarre et présente un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou score équivalent sur une autre échelle validée). Son état nécessite **la délivrance d'un coussin à cellules pneumatiques classe 2**

(nom de marque + nom produit - facultatif)

Renouvellement tous les 3 ans

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :

l'achat d'un fauteuil roulant à pousser avec :

- dossier inclinable
- dossier et siège inclinables

HR



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :

l'achat d'un fauteuil roulant à pousser non réglable avec dossier ou siège rigides ou non

HR

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

Fauteuil roulant à pousser

*Problème mobilité temporaire
Poids patient jusqu'à 100 kg*



- Manuel à pousser par un accompagnant, pliant par croisillon
- Maniable pour intérieur et extérieur, faible encombrement
- Facile à transporter et à ranger grâce à un châssis aluminium (modèles présentés Alu Lite et Action 3 NG Transit)

Fauteuil roulant manuel standard léger et de confort

Patients pour lesquels la propulsion manuelle (par un ou les deux membres supérieurs) ou podale est possible de manière active
Problème mobilité temporaire et/ou définitive
Poids patient jusqu'à 125 kg



- Confortable, léger, pliant par double croisillons
- Dossier inclinable par 2 vérins (modèle présenté Action 4NG)



Patients contraints de rester de longues heures dans la même position et qui présentent une instabilité du tronc en position assise, un déficit de la flexion d'une ou deux hanches et qui nécessitent le soulagement de leurs points de pression
Poids patient jusqu'à 145 kg



- Robuste, confortable et réglable en position avec inclinaison d'assise, de dossier, de repose-jambes et appui-tête (modèle présenté RelaX2)
- Aide d'un accompagnant pour utilisation extérieure



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la location d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle pliant
pour une durée de semaines (< ou = 52 semaines ;
> 52 semaines) avec 1, 2 ou plus de 2 accessoires.

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle pliant avec :

- Dossier fixe
- Dossier inclinable par crémaillère ou vérins de 0° à 30°
- Dossier pliant à mi-hauteur

Et ses accessoires :

- Appui-tête
- Repose-jambe droit ou gauche
- Gouttière droite ou gauche
- Accoudoir hémiplégique droit ou gauche
- Coussin de prévention d'escarres de classe

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle de confort pliant, à assise et dossier inclinables.

Et de ses accessoires :

- Appui-tête
- Repose-jambe droit ou gauche
- Gouttière droite ou gauche
- Accoudoir hémiplégique droit ou gauche
- Coussin de prévention d'escarres de classe

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Fauteuil roulant actif

*Pour les personnes pratiquant une activité physique
et/ou sportive occasionnelle ou régulière
(y compris à titre de loisir)
Poids patient jusqu'à 125 kg*



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle, pour
activités physiques et sportives avec :

- Dossier fixe
- Dossier réglable en angle
- Dossier réglable en angle et rabattable sur l'assise

Et ses accessoires :

- Repose-pieds
- Accoudoirs
- Dossier de positionnement
- Coussin de prévention d'escarres de classe

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



- Légèreté, rigidité et ajustabilité
- Châssis disponible en 2 hauteurs
- Freins compacts ergonomiques
(modèle présenté Helium)

Fauteuil roulant électrique

*Handicap sévère ou longue durée
Pour patients ne pouvant se déplacer seul,
permettant une indépendance tant
à l'intérieur qu'à l'extérieur*



- Fauteuil d'intérieur avec capacités en extérieur aménagé
 - Étroit et maniable, traction très compact
 - Existe en version propulsion
 - Commande électronique
 - Facile à transporter
- (modèle présenté Navix RWD)*



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion électrique à assise adaptée à la personne, dossier réglable par platines crantées (AA1) avec :

- Repose-pieds
- Accoudoirs
- Assise réglable par vérins électriques

Options possibles selon modèle :

- Coussin de prévention d'escarres de classe
- Commande spécifique : (au menton, à la tête, sur tablette, tiers personne...)
- Kit éclairage

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion électrique à assise adaptée à la personne, dossier réglable par vérins pneumatiques (AA2) avec :

- Repose-jambes
- Accoudoirs
- Inclinaison du siège réglable par vérins pneumatiques
- Appui-tête

Options possibles selon modèle :

- Coussin de prévention d'escarres de classe
- Commande spécifique : (au menton, à la tête, sur tablette, tiers personne...)
- Kit éclairage

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil roulant à propulsion..... (manuelle
ou électrique) à verticalisation (manuelle ou électrique)
avec ses accessoires :

- Appui-tête
- Double commande
- Commande au menton
- Commande tierce-personne
- Repose-pieds réglables
- Repose-jambes

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Fauteuil roulant verticalisateur

*Personnes nécessitant une verticalisation régulière et
dans l'impossibilité de se verticaliser sans aide
Poids patient jusqu'à 130 kg*



- Fauteuil électronique verticalisateur
- Dossier électrique inclinable d'origine
- Palette repose-pieds monobloc avec roulettes anti-bascule
(modèle présenté Forest III S.U)

Poussette et tricycle



Personne présentant une incapacité totale ou partielle de marcher



- Très maniable grâce à son poids réduit et ses roues orientales
- Siège et dossier confortables



Personne présentant une autonomie de marche réduite due à une déficience motrice, acquise ou congénitale



- Roues stables et élargies pour plus de stabilité
- 5 tailles en fonction de l'entrejambe de l'utilisateur

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Melleagé(e) de
nécessite l'achat de :

- poussette standard.
- poussette à dossier inclinable.
- poussette multiréglable et évolutive.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mme nécessite l'achat de :

- tricycle à propulsion manuelle.
- tricycle à propulsion podale.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :

l'achat de :

- canne en bois verni.
- canne métallique réglable.
- canne tripode ou quadripode réglable en hauteur.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :

l'achat d'un déambulateur avec ou sans roues.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Canne et déambulateur

Difficultés à la marche, équilibre incertain, mauvaise coordination, risque de chute. Nombreux symptômes et nombreuses maladies (maladie de Parkinson, gonarthrose, pathologie du pied, séquelles d'accident vasculaire cérébral, neuropathies, atteinte visuelle, insuffisance cardiaque, dénutrition, baisse de la vigilance...)



Poids patient jusqu'à 140 kg



- Appui de l'avant droit
- Réglable de 74 à 97 cm
- Poids 450 gr

Poids patient jusqu'à 110 kg



- 3 à 4 pieds augmentent la base d'appui et donc la stabilité
- Réglable de 62 à 92 cm



- Déambulateur pour intérieur
- Léger et peu encombrant, avec assise rembourrée

Idéal pour personnes âgées ou certaines personnes touchées par un handicap moteur
Poids patient jusqu'à 130 kg

Fauteuil coquille

Idéal pour patients aux immobilités prolongées et quotidiennes : positionnement, maintien, soutien, prévention et confort



- Repose-pieds et tablette
- Poids maximum 130 kg
- 15 tailles de coques disponibles
- Châssis roulant VHP intérieur / extérieur



- Repose-pieds et tablette
- Poids maximum 130 kg
- 15 tailles de coques disponibles
- Pied support télescopique 5 roulettes



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil coquille avec cales et maintien auto-accrochables sur châssis roulant destiné à recevoir le système de soutien du corps avec repose-pieds et tablette amovible.

Coussin Classe 2

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'Etat de santé M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil coquille sur pied support télescopique 5 roulettes, avec repose-pieds et tablette.

Coussin Classe 2

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un fauteuil garde robe :

- fixe
- à roulettes
- à accoudoirs escamotables

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'une chaise percée avec accoudoirs et seau.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

Fauteuil garde-robe et chaise percée

*Mobilité réduite, qui ne peut se rendre
aisément aux toilettes
Poids patient jusqu'à 130 kg*



- Fauteuil garde-robe fixe
- Assise dossier et assise confortable, seau ergonomique, hauteur et accoudoirs fixes

Poids patient jusqu'à 160 kg



- Chaise percée modulaire et évolutive, réglable en hauteur avec conception 3 en 1 (utilisation dans les toilettes, chambre, ou douche)



Soulève-malade



*Patients souffrant de perte de mobilité,
de force ou d'agilité
Poids patient jusqu'à 150 kg*



- Il propose un système de levage : du lit, d'une chaise ou d'un fauteuil
- Pliage et dépliage en toute simplicité
- Sangle universelle standard taille M



*Patients dont la mobilité est réduite mais qui
peuvent cependant prendre appui temporairement
sur au moins une jambe*



- Ultra compact, facile et rapide
- 3 points d'ancrage
- Appui-jambes réglable en hauteur
- Plateau repose-pieds antidérapant



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTIION EXONERANTE)

M ou Mme.....présente une incapacité totale ou partielle à marcher. Son état nécessite :

la location d'un soulève-malade avec participation à l'achat d'une sangle, pour une durée de semaines (< ou = 32 semaines ; > 32 semaines).

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTIION EXONERANTE)

M ou Mme.....présente une incapacité totale ou partielle à marcher. Son état nécessite :

la location d'un soulève-malade avec participation à l'achat d'une sangle, pour une durée de semaines (< ou = 32 semaines ; > 32 semaines).

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un appareil modulaire de verticalisation modèle
enfant ou adulte et son jeu de roulettes.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un appareil modulaire de verticalisation et son jeu
de roulettes.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Appareil modulaire de verticalisation



Pour les personnes souffrant de troubles médullaires, ou neurologiques entraînant des difficultés importantes et l'impossibilité de se mouvoir sans une aide extérieure (problèmes d'arthrose, de rhumatisme, de surpoids, d'articulations douloureuses, de perte d'équilibre, etc.)

Patients dont la mobilité est réduite mais qui peuvent cependant prendre appui temporairement sur au moins une jambe



- Station debout sécuritaire et confortable grâce à ses 4 points d'appui : genoux, bassin, pieds, et au niveau du grand plateau
- Grand plateau réglable en hauteur et en profondeur
- Dossier escamotable et réglable en hauteur et en profondeur
- Roulettes de manutention

Electrostimulateur et sondes de rééducation

Incontinence d'effort, instabilité vésicale, ou incontinence mixte



- Stimulateur neuromusculaire 2 canaux pour la rééducation périnéale
- 12 programmes
- Ecran rétroéclairé



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un électrostimulateur neuromusculaire.

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la location d'un électrostimulateur neuromusculaire pour
une durée de semaines.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONERANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :

- l'achat d'une sonde vaginale.
- l'achat d'une sonde anale.
- l'achat d'un sachet d'électrodes cutanées périnéales (4/sachet).

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de Mnécessite l'achat de :

- Etuis péniens Urimed Vision diam modèle standard .. court (verge courte ou rétractée) ultra (adhésion renforcée)
- Poches à urine de nuit Urimed Bag 2 L
- Poches à urine ambulatoire Urimed Tribag Plus 800 ml
- 1 paire d'attaches de jambe Urimed Strap ou 2 filets porte-poche Urimed Fix

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)



Etuis péniens et poches à urine

Destiné à pallier l'incontinence urinaire masculine moyenne ou importante, définitive ou temporaire
Recommandé pour les personnes manifestant des allergies, notamment au latex



- 100 % silicone
- Auto-adhésif
- Hypoallergénique avec une collerette antitorsion

Pour personnes incontinentes ou stomisées urinaires



- Valve anti-reflux
- Disponible en 500 ml, 800 ml, 1,5 L, 2 L



Pansements

Plaies nécrotiques superficielles, profondes et sèches

NECROSE



Hydrodel : Gel amorphe, ramolli et hydrate

Plaies aiguës ou chroniques, fortement à modérément exsudatives telles que : ulcères, escarres, plaies du pied diabétique, sites de prélèvement de greffons

FIBRINE



Alginate : Absorbe et draine

Hydrofibre : Absorption supérieure

Plaies aiguës ou chroniques modérément exsudatives telles que : ulcères, escarres

BOURGEONNEMENT



① Hydrocellulaire : Absorbe et cicatrise, pansement primaire ou secondaire

② Hydrocolloïde standard : Absorbe et cicatrise

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

Prescription du pansement :

M/Mme est en phase de
et présente une lésion de cm², localisée
Son état nécessite l'achat de (nom de marque) ou
pansements de type (catégorie/classe LPP) de taille
et à caractère (adhésive/stérile...), à renouveler tous
les jours pendant semaines

Prescription de soins infirmiers :

Pansement à renouveler tous les pendant semaines
(à domicile).

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

Prescription du pansement :

M/Mme est en phase de
et présente une lésion de cm², localisée
Son état nécessite l'achat de (nom de marque) OU
pansements de type (catégorie/classe LPP) de taille
et à caractère (adhésive/stérile...), à renouveler tous
les jours pendant semaines

Prescription de soins infirmiers :

Pansement à renouveler tous les pendant semaines
(à domicile).

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



E
P
I
D
E
R
M
I
S
A
T
I
O
N

Compresses et cotons

Fixation de pansements et plaies superficielles peu exsudatives telles que : ulcères, escarres, sites donneurs de greffes



①



②

- ① Hydrocolloïde fin : Absorbe et cicatrise
- ② Film de polyuréthane : Protège, cicatrise et fixe



Soin des plaies

Compresses non tissées 40 g/m² non stériles

Hygiène et soins des plaies superficielles



Coton hydrophile chirurgical

Lecteur de glycémie et ses accessoires

Pour patient diabétique, permettant de prévenir les complications vasculaires à long terme et d'éviter les complications métaboliques aiguës (malaise, coma)



- Temps de mesure en 3 secondes seulement
- 0,3 µl de sang
- Identification des glycémies : pré et post prandiales, après prise de médicament, test avec la solution de contrôle
- Design compact et maniable: gomme sous le lecteur pour une adhérence parfaite au support (idéal pour les patients manquant de dextérité)



La prescription



HR Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTATION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
un appareil pour lecture automatique de la glycémie.

- Diabète de type 1 : par jour (rythme ASG)
 - Objectifs glycémiques : Avant les repas de 70 à 120 mg/dl et en post-prandial < 160 mg/dl
 - Diabète de type 2 : (rythme ASG)
 - Insulinothérapie en cours : par jour
 - Insulinothérapie prévue : par jour
 - Traitement par insulinosécréteurs : par semaine à par jour
 - Traitement n'atteignant pas l'objectif glycémique : par semaine à par jour
 - Objectifs glycémiques : Avant les repas de 70 à 120 mg/dl et en post-prandial < 180 mg/dl
- Unité de mesure : Mg/dl
- Et ses réactifs associés :
- Autopiqueur
 - Bandelettes réactives
 - Lancettes pour autopiqueur

HR Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la location d'un neurostimulateur transcutané à visée
antalgique pour une durée de mois.

ou
L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un neurostimulateur transcutané à visée
antalgique.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
l'achat d'un jeu de quatre électrodes renouvelables tous
les quinze jours.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)



Neurostimulateur et électrodes

Douleurs chroniques, musculaires et neuropathiques



- 2 canaux indépendants à visée exclusivement antalgique
- 10 programmes
- Ecran digital rétroéclairé



- Renouvelables tous les 15 jours

Tire-lait électrique et sets d'accessoires

*Pour expressions quotidiennes,
voir multiples (double pompage)*



- Utilisation régulière et prolongée
- Programme d'aspiration à deux phases (stimulation et expression du lait)



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTATION EXONÉRANTE)

L'état de santé de Mmenécessite :
la location d'un tire-lait électrique pour une durée de ... mois.
Et l'achat d'un **set d'accessoires** :

- Simple comprenant : une téterelle, une valve complète, un tuyau silicone, une bague de fermeture, un capuchon, un biberon de 150 ml, un disque de fermeture, une capsule/membrane.
- Double comprenant : deux téterelles, deux valves complètes, deux tuyaux silicone, deux bagues de fermeture, deux capuchons, deux biberons de 150 ml, deux disques de fermeture, deux capsules/membranes.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

L'état de santé de Mmenécessite :
l'achat d'un tire-lait manuel.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

HR



Tire-lait manuel

Pour expressions occasionnelles



- 2 canaux indépendants à visée exclusivement antalgique
- 10 programmes
- Ecran digital rétroéclairé



Aspirateur trachéal

Mucosités claires et non épaisses



- Version secteur ou secteur et batterie
- Hygiénique, léger, utilisation simple, nettoyage facile, sac de transport et câble allume cigare en option



La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTATION EXONÉRANTE)

L'état de santé de M/Mmenécessite :
la location d'un aspirateur trachéal pour une durée de... mois.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTION EXONÉRANTE)

Prescription Médicaments à nébuliser :

L'état de santé de M/Mmenécessite :

- Médicament : mL

- Médicament : mL

- Médicament : mL

A diluer avec (ou sans diluer) fois par jour

pendant min (10 min max.).

Durée du traitement : semaine(s)/mois

Prescription Générateur d'aérosol :

L'état de santé de M/Mmenécessite :

La location d'un générateur aérosol et achat d'un nébuliseur
pour une durée de jours/mois.

Type d'appareil : Pneumatique Ultrasonique A tamis

Spécificité appareil : Effet sonique (O.R.L.) Humidification

Interface/embout souhaité : Masque Embout buccal

Embout nasinaire

Nombre de séances par jour : séance(s) par jour

Durée du traitement : semaine(s)/mois

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

Générateur d'aérosol



Traitement de l'hypertension artérielle primitive (HTAP)
Syndromes obstructifs aigus (asthme, BPCO)

Asthme de l'enfant

Pneumocystose

Mucoviscidose

ORL



- Générateur pneumatique combiné avec le nébuliseur pour administrer les médicaments aux patients avec fiabilité, rapidité et efficacité
Grâce à son système Venturi Sidestream génère un débit d'air supérieur permet un temps de traitement moins long

Compléments nutritionnels oraux



- Patients dénutris ou à risque de dénutrition :*
- Apports alimentaires insuffisants (perte d'appétit, hospitalisation, troubles de la déglutition...)
 - Besoins énergétiques et/ou protéiques accrus (hypercatabolisme, suites post-opératoires, pertes digestives...)
 - Pathologies sous-jacentes (cancer, pathologies digestives, alzheimer, mucoviscidose...)



- Compléments Nutritionnels Oraux lactés, hyperprotéinés, hypercaloriques (HPHC) en 4x200ml ou 4x200g
- Boissons (avec ou sans lactose, avec ou sans sucres, avec ou sans fibres)
- Crèmes dessert (avec ou sans lactose, avec ou sans sucres)



- Compléments Nutritionnels Oraux, hyperprotéinés, hypercaloriques (HPHC) en 4x300ml ou 4x300g
- Boissons lactées en 300ml (avec ou sans lactose, avec ou sans sucres, avec ou sans fibres)
- Potages 300ml
- Plats mixés 300g

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTIÖN EXONERANTE)

Première prescription :
L'état de santé de M/Mme, agé(e)
deans et pesantkg, nécessite la prise de compléments
nutritionnels oraux :

..... (désignation précise ou code LPPR associé)
La quantité journalière et durée du traitement :
par jour (à consommer au moins 2h avant ou après le repas)
pendant 1 mois.
Unités prescrites pour le mois :

- Réévaluation à 1 mois
- Renouvellements à effectuer pour 3 mois maximum
après une réévaluation comprenant :

- le poids,
- l'état nutritionnel,
- l'évolution de la pathologie,
- le niveau des apports spontanés par voie orale,
- la tolérance du complément nutritionnel oral,
- l'observance du complément nutritionnel oral.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
HR (MALADIES INTERCURRENTES)

La prescription



Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
HR (AFFECTIION EXONERANTE)

Première prescription :

L'état de santé de M/Mme , agé(e)
deans et pesantkg, nécessite la prise de compléments nutritionnels oraux :

..... (désignation précise ou code LPPR associé)

La quantité journalière et durée du traitement :
par jour (à consommer au moins 2h avant ou après le repas)
pendant 1 mois.

Unités prescrites pour le mois :

Réévaluation à 1 mois

Renouvellements à effectuer pour 3 mois maximum

après une réévaluation comprenant :

- le poids,
- l'état nutritionnel,
- l'évolution de la pathologie,
- le niveau des apports spontanés par voie orale,
- la tolérance du complément nutritionnel oral,
- l'observance du complément nutritionnel oral.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue
(MALADIES INTERCURRENTES)

HR

A consulter : HAS septembre 2006 ou l'arrêté du 02/12/09 relatif à la prise en charge des produits de nutrition orale ;
Liste des Produits et Prestations remboursables selon l'Arrêté du 2 décembre 2009 (J.O. du 08 décembre 2009) relatif à la modification de la procédure d'inscription et des conditions de prise en charge. Avis de fixation des prix associé (J.O. du 11 octobre 2013) et Arrêté du 14 décembre 2015 fixant les nouvelles durées d'inscription (J.O. du 16 décembre 2015).

Compléments nutritionnels oraux



- Compléments Nutritionnels Oraux de type fruité, hypercaloriques (HC) en 4x200ml ou 4x200g
- Boissons de type jus de fruits (avec ou sans sucres)
- Desserts aux fruits (compotes)



- Compléments Nutritionnels Oraux de type biscuits, hyperprotéinés, hypercaloriques (HPHC) 3x100g
- Cakes fourrés

Critères diagnostiques de dénutrition

Critères de prise en charge	Patients de moins de 70 ans	Patients de plus de 70 ans
Perte de poids (par rapport à une valeur antérieure)	. > 5% en 1 mois . ou > 10% en 6 mois	. ≥ 5% en 1 mois . ou ≥ 10% en 6 mois
IMC (Indice de Masse Corporelle)	. < 18,5 kg/m ² (hors maigreur constitutionnelle)	. ≤ 21 kg/m ²
Albuminémie		. < 35 g/l
MNA (Mini Nutritional Assessment)		. ≤ 17 (I/30)

Retrouvez-nous sur



En boutique :

- 📍 29-31 Bd Voltaire, 47300 Villeneuve-sur-Lot
- ☎ Villeneuve-sur-Lot : 05 53 40 20 30
- 📍 ZAC Agen-Sud, Av de l'Atlantique, 47000 Agen
- ☎ Agen : 05 53 48 65 65
- ✉ contact@medical-ortho-ms.com
- 🖱 medical-ortho.com

www.medical-ortho.com



N°Astreinte 7/7j - 24/24h 05 53 40 72 10
Oxygénothérapie | Respiratoire | Dispositifs médicaux

MEDICAL
MATÉRIEL MÉDICAL  BY MEDIC SUPPLY
ORTHO